

Prix européen pour l'intégration sociale par le sport

Règlement

07/2015

Article I

Le projet SPORT+ 'Prix européen pour l'intégration sociale par le sport' est mené par le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) et ses cinq partenaires : l'association à but non lucratif Fan Coaching-Eurofan, l'Université de Saragosse (Espagne), le Forum italien pour la Sécurité urbaine (FISU), l'Institut néerlandais des Sports et de l'Activité physique (NISB) et l'Institut supérieur de Sciences policières et de Sécurité intérieure (Intituto Superior de Ciências Policiais e Segurança Interna, Portugal).

Les principaux objectifs du projet sont de :

- identifier les pratiques innovantes destinées à renforcer les communautés et promouvoir le respect, la prévention et la lutte contre la discrimination à travers le sport et en coopération avec des organisations sportives ;
- renforcer les pratiques locales de coopération entre les services municipaux qui permettent de renforcer la coopération entre les services dédiés aux sports et ceux dédiés à la sécurité ;
- faire participer les partenaires locaux à la construction de stratégies locales d'inclusion sociale par le sport.

Article II

Le Prix consiste en :

- cinq financements à hauteur de 8000€. Un par catégorie.
- la valorisation de bonnes pratiques au travers de l'organisation d'événements locaux et la production d'un guide, de vidéos et d'autres supports de communication/diffusion ;
- l'organisation d'une conférence de presse à chaque événement afin de donner une meilleure visibilité au Prix.

Procédure pour le dépôt de candidatures

Article III

Le Prix est ouvert à toute organisation (collectivités locales et territoriales, associations, organisations non gouvernementales, organisations privées...) qui présente des actions spécifiquement destinées à promouvoir l'inclusion sociale par le sport.

Article IV

Nous appelons ici « action » toute mesure innovante et durable et/ou tout outil dont les effets peuvent être aisément mesurés.

Article V

L'événement local doit avoir lieu avant le tournoi de l'EURO 2016 (c'est-à-dire entre janvier et juin 2016).

Article VI

Afin de pouvoir participer, les candidats doivent remplir le formulaire de candidature en ligne ou sa version Word (disponible sur demande et à envoyer à l'adresse suivante napolano@efus.eu) avant la date limite du **6 NOVEMBRE 2015, 00:00 CET (heure de Paris)**.

Seules les candidatures présentées soit en anglais soit en français seront prises en compte.

Article VII

L'équipe technique de l'Efus et les partenaires examineront si le dossier de candidature est recevable ou non en fonction des critères de sélection et d'évaluation exposés dans l'Appel à Candidatures.

Pour être admissible, le dossier de candidature doit répondre aussi complètement que possible aux questions figurant dans le formulaire de candidature sans excéder le nombre de mots maximum prévu pour chaque section.

Vous recevrez un récépissé de l'Efus après réception de votre dossier de candidature.

Les candidats qui n'auraient pas reçu de récépissé une semaine après leur soumission doivent contacter l'Efus au numéro de téléphone suivant : +33 1 40 64 49 00.

Le jury de sélection

Article VIII

Le jury est composé de six membres – l'Efus et cinq partenaires – qui ont tous été choisis en fonction de leur expérience dans les domaines du sport, de la sécurité, de la prévention et de l'inclusion sociale. Le jury est coordonné par l'Efus.

Article IX

Le jury sera assisté par le Comité de Soutien, un comité volontaire séparé, pendant la phase initiale de pré-sélection. Ensemble, ils sélectionneront les dossiers qui resteront en lice. Le juré et le Comité de Soutien se réservent le droit de déclinier tout candidat ou de demander un complément d'information si nécessaire.

Article X

Chaque membre du jury aura un vote et le partenariat aura la décision finale.

Article XI

Les décisions du jury sont confidentielles. Toute décision est finale et incontestable.

Cérémonie de remise du 'Prix européen pour l'intégration sociale par le sport'

Article XII

Il y aura trois cérémonies de remise pour les cinq prix.

Article XIII

Les gagnants garantissent leur présence à l'une des cérémonies de remise du Prix. Ils s'engagent également à participer aux événements organisés par le Forum pour promouvoir cette action.

Article XIV

Les actions présentées dans les projets 'Prix européen de l'intégration sociale par le sport' peuvent être reproduites par l'Efus ou les partenaires dans le contenu des formulaires de candidature.



Universidad
Zaragoza



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union